

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	8
26 novembre 2024	6	0	2	5	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 03 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°12 : Participation à l'étude « stratégie » du Parc Naturel Régional de Lorraine pour l'élaboration du SAGE Rupt de Mad Esch Trey.

Le Comité Syndical,

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification pour la gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques pour orienter les décisions et les projets d'actions et d'aménagements en matière de police de l'eau.

L'état initial du SAGE Rupt de Mad Esch Trey (SAGE RET) a été validé en 2021, et le diagnostic global en 2023. Ces étapes ont permis d'identifier les besoins en études complémentaires et de définir les grands enjeux et les objectifs du SAGE. Aussi, une étude de gestion quantitative des ressources en eau a été externalisée au cours de la période 2022-2024 pour alimenter le volet quantitatif du SAGE. Cette étude a fait l'objet d'une convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional de Lorraine (PnrL), les 4 communautés de communes du SAGE RET et le SERM.

Pour poursuivre l'élaboration de ce SAGE, une étude « stratégie » va être menée pour estimer les tendances d'évolution des usages et de leurs impacts sur le milieu, tout en tenant compte des éléments réglementaires (Plan Eau ...) et des évolutions climatiques et de leurs conséquences probables.

Cette étude permettra d'établir un scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et finalement le choix de la stratégie du SAGE, qui sera menée au cours de la période 2025-2026 ; stratégie qui sera ensuite déclinée en un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), un règlement et des annexes cartographiques qui sont les documents réglementaires du SAGE.

Il est proposé que les dépenses relatives à cette étude « stratégie » soient réparties de la manière suivante :

- l'Agence de l'eau Rhin-Meuse : 60%
- la Région Grand Est : 20%
- le SERM : 5%
- le PnrL : 3%
- la communauté de communes Mad et Moselle : 4,8%
- la communauté de communes Bassin de Pont-à-Mousson : 3,3%
- la communauté de communes Côtes de Meuse Woëvre : 2,8%
- la communauté de communes Terres Toulaises : 1,1%

Le montant prévisionnel est estimé à 150 000 euros TTC. Le montant plafond ne pourra pas dépasser 200 000 euros TTC. Le montant définitif exact sera connu lors du décompte des dépenses.

VU le projet d'étude « stratégie » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Rupt de Mad Esch Trey (SAGE RET), menée par le Parc Naturel Régional de Lorraine (PnrL) ;

DÉCIDE

DE DÉCIDER de participer à hauteur de 5% du montant de l'étude « stratégie » menée par le PnrL estimé à 150 000 Euros TTC (avec un plafond de 200 000 Euros TTC) soit une aide de 7 500 Euros TTC (avec un plafond de 10 000 Euros TTC) du SERM ;

D'AUTORISER la Présidente à prendre toutes les mesures et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document s'y rapportant.

La Présidente,
Rachel BURGUY